

Offre de Service Entreprise Pôle Emploi

Cluster Eco Bâtiment

4 Avril 2023

Avril 2023



Webinaire compétences : Les dispositifs d'aides à l'embauche

Mardi 4 avril
12h – 12h40



Préambule

Objectif : découvrir les dispositifs d'aide à l'embauche proposés par Pôle Emploi

Horaires : 40 min max



Nom, Prénom, Structure



Micro Coupé



Questions au fil de l'eau :
mains levées ou dans le chat

Implantations Auvergne Rhone Alpes



⇒ 108 agences pole emploi

⇒ 7 directions territoriales

⇒ + 5000 conseillers dont 800 destinés à l'accompagnement des entreprises

Pôle Emploi : les missions

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi est en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et répond aux besoins de recrutement des entreprises.



Des missions encadrées et inscrites dans la loi
Article L.5312-1 du code du travail



Sommaire

1- LES OUTILS A VOTRE SERVICE

- PMSMP
- La plateforme « Immersion facile »
- L'espace recruteur Pole Emploi

2- LA FORMATION AVANT EMBAUCHE

- AFPR – POEI
- Aides et Mesures à l'embauche

3 - RECRUTER AUTREMENT

- MRS
- Autres dispositifs
- Focus Alternance

4- QUESTIONS



2- Les outils à votre service



Période de mise en situation en milieu professionnel - PMSMP

Pour quel objectif ?

Pour une entreprise, l'immersion peut permettre **d'initier une démarche de recrutement**. Elle peut être mobilisée à chaque fois qu'un écart est constaté entre le besoin d'une entreprise et le profil d'un candidat.

Pour quelle durée ?

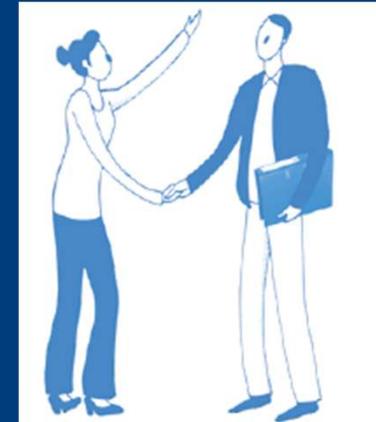
Il n'y a pas de durée minimale... Mais elle ne peut pas excéder 1 mois. La durée sera négociée avec votre correspondant Pôle Emploi.

Comment la mettre en place ?

Il s'agit d'une convention tripartite entre vous, le candidat et Pôle Emploi. Cette convention est rédigée par Pôle Emploi.

Important : *Durant toute la durée de l'immersion, le candidat n'est pas salarié de la structure d'accueil. Si il est demandeur d'emploi, alors il reste inscrit à Pôle Emploi.*

L'immersion professionnelle,
la meilleure façon de faire émerger
de nouveaux talents !



81% des employeurs utilisant l'immersion professionnelle déclarent qu'ils cherchent à repérer un futur collaborateur.

Immersion facilitée: Une plateforme dédiée

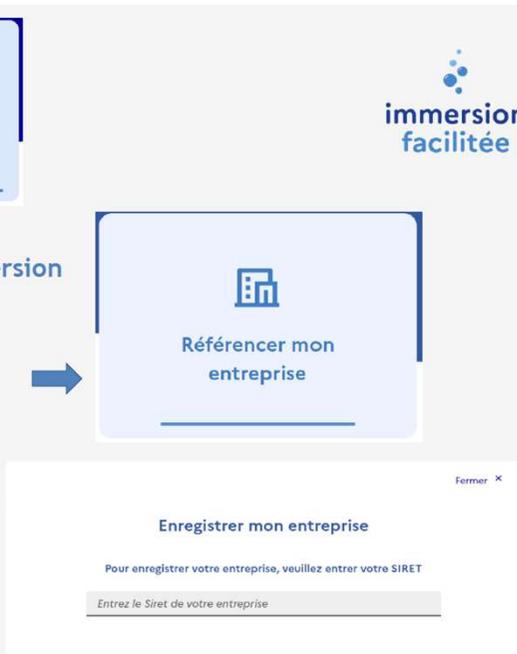
Référencer votre entreprise



Procédez au référencement de votre entreprise en quelques clics depuis la page d'accueil du site Immersion Facilitée.

Pas besoin de créer de compte !

Les demandeurs d'emploi pourront vous contacter afin de vous proposer de réaliser une immersion dans votre entreprise.



Une plateforme dédiée

Vous choisissez sur quel(s) métier(s) vous souhaitez accueillir des candidats.

Une convention 100% dématérialisée



Retrouvez « Immersion Facilitée » sur votre smartphone



L'ESPACE RECRUTEUR Pole-emploi.fr

- Le site de Pôle emploi met à disposition des employeurs un espace recruteur leur permettant d'accéder à des services digitaux sans authentification, notamment :
 - Recherche de profils (sans coordonnées)
 - Simulateur coût d'embauche d'un salarié
 - Information aides et mesures à l'embauche
 - Conseils pour préparer vos entretiens d'embauche
- Vous créez votre espace recruteur pour accéder à tous les services de Pôle Emploi.



Une offre de service personnalisée

Retrouvez tous nos services par thématique



Améliorer sa visibilité pour attirer des candidats

Rencontrer et accueillir
Communiquer
Evénements



Recruter des candidats

Diffuser une offre
Trouver et rencontrer des candidats
Accompagner le recrutement



Réaliser des démarches administratives / réglementaires

Attestation employeur
Contrat Sécurisation Professionnelle
Déclarations sociales

2- LA FORMATION AVANT EMBAUCHE



Adapter ou compléter les compétences d'un Demandeur d'Emploi

- afin de satisfaire un besoin de recrutement identifié (offre déposée)
- sécuriser le recrutement et le maintien dans l'emploi du bénéficiaire.

Maximum 400 H de formation

L'employeur doit être à jour de ses contributions d'assurance chômage et ne doit pas avoir procédé à un ou plusieurs licenciements économiques au cours des 12 derniers mois précédents



l'AFPR

Action de Formation préalable au Recrutement

Pour :

- une embauche en CDD de 6 à moins de 12 mois
- un contrat de professionnalisation de moins de 12 mois
- un contrat de travail temporaire jusqu'à 6 mois

POEI

Préparation opérationnelle à l'Emploi individuelle

Pour :

- une embauche en CDI ou en CDD de 12 mois et +
- un contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage de 12 mois et +

CES DEMANDES D'AIDES AFPR POE SONT DÉMATÉRIALISÉES

Vous pouvez faire votre demande d'aide en ligne depuis votre espace recruteur pole-emploi.fr

Des questions votre conseiller entreprise peut vous accompagner, appelez-le au 3995 (Service gratuit + prix appel*) ou [CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER](#)



85 % des « adaptations » se sont conclues par des embauches.

Les personnes formées restent dans l'emploi au moins 6 mois après la fin de leur formation.



Aides et mesures à l'embauche

Vous trouverez ici l'essentiel des aides et mesures mobilisables dans le cadre d'un recrutement.

Pour connaître les aides du plan #1jeune1solution, consultez le site du ministère du travail et de l'emploi.

Zoom sur Emplois francs:



- Grâce au dispositif emplois francs, bénéficiez d'une aide financière pour toute embauche d'un **demandeur d'emploi** ou d'un **jeune suivi** par une **mission locale résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville** :
- ► 15 000 € sur 3 ans pour une embauche en CDI
- ► 5 000 € sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois
- Tout savoir sur les conditions travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs + [Flyer](#)

Pour connaître les aides applicables à votre situation, n'hésitez pas à contacter votre conseiller

ProA

Favorisez l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés les moins qualifiés au travers d'un parcours de formation.

3- RECRUTER AUTREMENT



MRS Méthode de Recrutement par Simulation

Vous rencontrez des difficultés de recrutement :

- Peu ou pas de candidats ? → Candidatures inadaptées ?
- Manque de temps pour la sélection des candidatures ? → Fort turnover ?

Une solution , sélectionnez autrement et efficacement avec la Méthode de Recrutement par Simulation

Cette méthodes consiste :

- **Repérer** les habiletés nécessaires à la tenue du poste de travail, par le biais d'analyses de poste menées en entreprise.
- **Construire** des exercices permettant d'évaluer les candidats sur les habiletés qui ont été repérées.
- **Soumettre** des candidats à une session d'exercices pour identifier s'ils possèdent les habilités requises
- **Présenter** à l'entreprise les candidats sélectionnés.

NOUS NOUS ENGAGEONS À

- Réaliser un diagnostic de pertinence à partir de l'analyse de votre problématique de recrutement.
- Fixer avec vous les différentes étapes de l'opération.
- Vous présenter les candidats adaptés à votre besoin

VOUS VOUS ENGAGEZ À

- Ne pas utiliser de modes de sélection additionnels.
- Proposer une offre d'emploi durable
- Recevoir tous les candidats présentés pour un entretien axé sur la motivation pour le poste.

LES HABILITÉS

- Constituent l'ensemble des capacités nécessaires pour réaliser un travail.
- Sont développées tant dans la sphère professionnelle que personnelle.
- Sont transférables d'une situation à l'autre.

Exemples d'habiletés

Respecter des normes et des consignes,
Travailler sous tension,
Maintenir son attention dans la durée,
Travailler en équipe,
Agir dans une relation de service.

RECRUTER AUTREMENT

- Salon en ligne
- Détection de potentiel
- Du Stade vers l'emploi
- La Place de l'emploi et de la formation
- PCRH
- MEE Mes Evènements Emploi
- Contrats ALTERNANCE



FOCUS ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage:

- Destiné aux jeunes de 16 à 29 ans révolus*
- Durée max d'un contrat 3 ans*
- Salaire % du Smic en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat
- Aide porte sur la 1ère année seulement, montant de **6000 €**
- Alternant sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage volontaire

Contrat de professionnalisation :

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans, Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et +(bénéficiaires du RSA, l'ASS, l'AAH, personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé)
- CDD mini> à 6mois , CDI
- Aide de **6 000 €** maximum pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à ces 29 ans révolus
- Salariés de moins de 26 ans salaire % du Smic en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat et à partir de 26 ans Smic
- Durée formation comprise entre 15% et 25% de la durée totale du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 h
- Un tuteur est désigné

Pour simuler les aides et salaires dans le cadre d'une embauche en alternance, consultez le site du [Portail de l'Alternance.](#)

PCRH Prestation de conseil en ressources humaines

Accompagner des TPE/PME (< 250 salariés) rencontrant des difficultés RH, grâce à des jours d'intervention de conseils, réalisés par un cabinet spécialisé RH.

Vous souhaitez :

- Adapter votre stratégie RH au développement de votre activité
- Être accompagné pour mieux recruter
- Fidéliser et mieux intégrer les nouveaux salariés ;
- Développer votre marque employeur ;
- Revoir l'organisation du travail et élaborer un plan de développement des compétences
- Favoriser le dialogue social dans l'entreprise
- Auditer les compétences nécessaires aux transitions numérique et écologique
- Professionnaliser la fonction RH dans votre entreprise

La prestation conseil RH vous offre un accompagnement global et personnalisé

- Un accompagnement réalisé par un prestataire spécialisé
 - Une démarche associant tous les acteurs de l'entreprise
 - Une subvention pouvant couvrir jusqu'à 100 % des coûts de l'accompagnement

La subvention PCRH fait partie des aides d'État dites de minimis depuis le 1er juillet 2022.



4- QUESTIONS ?



A bientôt !



CONTACTS

Joelle BERTHALON

Cheffe projet DOMEX Transitions et mutations
berthalon.joelle@pole-emploi.fr

Géraldine CANTE

Cheffe projet DOMEX BTP
geraldine.cante@pole-emploi.fr



annexes

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27 %	43 %	53%*	100 %*
2 ^e année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3 ^e année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

Quelle rémunération ?

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année calendaire d'exécution de son contrat. Le salaire minimum réglementaire perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019

** ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé*

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat si le diplôme ou titre a été obtenu, sauf changement de tranche d'âge plus favorable à l'apprenti. [En savoir plus sur le salaire de l'apprenti.](#)

Quelle est la situation de l'apprenti en cas d'embauche à l'issue de son contrat d'apprentissage ?

Si le contrat d'apprentissage à durée limitée est suivi de la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat de travail temporaire dans la même entreprise, aucune période d'essai ne peut être imposée.

La durée du contrat d'apprentissage est alors prise en compte pour le calcul de la rémunération et l'ancienneté du salarié.